



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle établissements et vie scolaire
Direction du budget académique,
des moyens et de l'évaluation

Pôle Établissements et Vie Scolaire
Conseiller technique du recteur
pour les établissements et la vie scolaire
Affaire suivie par :
Philippe PICARD
Tél : 02 38 79 39 40
Mél : ct-evs@ac-orleans-tours.fr

Division Académique des Moyens
DAM 3
n° 2023- *003*
Affaire suivie par :
Lucie HUGER
Christine DUBOIS
Tél : 02 38 79 39 90
Mél : dam.credit@ac-orleans-tours.fr

Orléans, le 30 JAN. 2023

Le recteur de la région académique
Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Appel à projets pédagogiques et éducatifs - année scolaire 2023-2024 Saisie dans CAAPE et / ou ADAGE

Votre établissement peut bénéficier de crédits pédagogiques et éducatifs au titre des actions suivantes :

- ateliers artistiques
- ateliers de culture scientifique et technique
- actions internationales
- expérimentations et innovations
- classe à Projet d'Éducation aux Médias

L'octroi de ces crédits se fait dans tous les cas par appels à projets. Une commission de sélection académique procède à la validation des projets, en s'attachant à la cohérence des actions proposées au regard notamment du projet d'établissement. De façon à rester dans l'enveloppe académique dédiée, la commission reste très vigilante au fait que les projets soumis répondent aux critères définis au niveau académique pour chaque type d'action. Il importe donc de prendre connaissance de ces critères dans les notices ci-jointes relatives aux différentes actions.

Pour rappel, concernant les projets innovations/expérimentation, les moyens attribués ont pour but de permettre à l'équipe engagée de se concerter pour analyser l'action et établir un compte rendu afin de communiquer sur l'action. Ainsi, les moyens permettent un accompagnement mais ne visent pas à financer leur fonctionnement.

L'appel à projets se fera cette année via l'application CAAPE du 13/03/2023 au 05/05/2023 pour les projets :

- d'actions internationales,
- d'expérimentations et innovations,
- de classe à Projet d'Education aux Médias.

Concernant les projets d'actions artistiques et les ateliers de culture scientifique et technique, l'appel à projets se fera via l'application ADAGE en décalage exceptionnellement cette année du **03/04/2023** au 05/05/2023. En effet, en raison d'une reconfiguration, l'application sera close en mars et toute demande de projet déposée en amont de cette date serait perdue. Quelques jours avant l'échéance une confirmation d'ouverture vous parviendra via la DAAC.

Enfin, la commission académique se déroulera au début du mois de juin. A la suite, après dépôt et validation de l'avis sur le projet, un mail sera envoyé sur l'adresse de votre établissement pour consultation.

**Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de région académique
Le secrétaire général d'académie**



Stéphane LE RAY